

CONFERENCE ELECTRONIQUE
ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES
HYDRAULIQUES DE PETITE IRRIGATION

ETUDE DE CAS
PERIMETRE DE TILLAKAÏNA
NIGER



Etude réalisée par l'Association Nigérienne pour l'Irrigation et le Drainage (ANID)



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1 PRESENTATION DU PERIMETRE.....	3
1.1 ASPECTS PHYSIQUES	3
1.2 ASPECTS ORGANISATIONNELS	4
1.3 MOYENS TECHNIQUES	5
2 STRUCTURES RESPONSABLES DE L'ENTRETIEN	5
3 ORGANISATION ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX.....	6
3.1 PROBLEMES RENCONTRES SUR LE PERIMETRE DE TILLAKAINA.....	6
3.2 ENTRETIEN COURANT ET PREVENTIF SUR LE PERIMETRE DE TILLAKAINA.....	6
3.3 AUTRES INTERVENTIONS	8
4 COUT DES ENTRETIENS	8
5 FINANCEMENT DES OPERATIONS D'ENTRETIEN	10
6 FORMATION DU PERSONNEL.....	11
7 SUIVI – EVALUATION DES ACTIVITES	11
CONCLUSION	12

INTRODUCTION

L'irrigation est un élément essentiel dans la stratégie de lutte pour la sécurité alimentaire et l'autosuffisance alimentaire dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, particulièrement ceux du Sahel. L'agriculture irriguée constitue la principale alternative pour sécuriser la production agricole dans les pays comme le Niger où la production en saison pluviale reste hypothétique. D'importantes potentialités en terres et en eau existent mais sous-exploitées.

Pour le cas du Niger, les ressources en eau sont constituées principalement des eaux de surface (fleuve Niger et ses affluents, barrages, mares, oasis et lac Tchad). Quant aux eaux souterraines, leur mobilisation constitue la contrainte majeure surtout dans les zones de socle. Plusieurs aménagements hydro - agricoles totalisant plus de 14 000 hectares à maîtrise totale d'eau sont réalisés au Niger de 1960 à nos jours dont la majorité se trouve au bord du fleuve. Ces aménagements sont exclusivement à vocation rizicole. Le périmètre de Tillakaina est le plus petit d'un ensemble de 4 périmètres réalisés pour la polyculture (surface totale 3438 ha)

Ce périmètre, objet de notre étude, à l'instar des autres est confronté à plusieurs problèmes dont le mauvais entretien des différents réseaux d'irrigation, de drainage et de circulation.

1 PRESENTATION DU PERIMETRE

1.1 Aspects physiques

Le périmètre de Tillakaina est un périmètre de polycultures. Il est situé dans la commune urbaine de Tillabéri sur la rive gauche du fleuve Niger, à environ 120 km au nord-est de Niamey (capitale du Niger) sur la Route Nationale (RN) N°1 Niamey – frontière du Mali .

Le périmètre est subdivisé en deux parties :

✓ Périmètre de 71 ha système traditionnel (canaux à ciel ouvert)

C'est le premier aménagement réalisé en 1967 puis réhabilité en 1987. La superficie irriguée est de 68 ha. En saison des pluies, on y exploite le manioc et l'aubergine. En saison sèche, on pratique le maraîchage.

Le périmètre est composé :

- d'une station de pompage électrique de 4 pompes avec un débit nominal de 260 l/s. les pompes sont du type : CP3127MT/FLYGT/65 l/s.
- d'un chenal d'amenée d'eau de 60 m, joignant le fleuve et la bêche d'aspiration de la station de pompage ;
- d'un réseau d'irrigation composé de : 1 canal principal (2500 ml), 8 canaux secondaires tous revêtus (2820 ml), 51 canaux tertiaires non revêtus (7180 ml) et 136 prises parcelles en PVC.
- d'un réseau de drainage composé de : 1 dépression naturelle de 1000 ml jouant le rôle de drain principal et 48 drains quaternaires
- de 2500 ml de pistes principales et 920 ml de pistes secondaires
- de 2000 ml de haie vive

NOTA : Plusieurs autres arbres sont plantés et entretenus par les coopératives sur le périmètre.

✓ Périmètre de 15 ha en système californien.

C'est l'extension du 1^{er} périmètre et il est réalisé en 1986. Il est exploité toute l'année (Saison hivernale et contre-saison).

Il est composé :

- D'une station de pompage électrique de 2 pompes avec un débit nominal de 30 l/s. Les pompes sont du type : CP3102MT/FLYGT/15 l/s.
- D'un Chenal d'amenée : de 30 ml
- D'une conduite principale PVC160 de 402 ml, équipée de 3 vannes
- Des conduites secondaires en PVC150 de 1960 ml
- D'un réseau de drainage composé de : 1 drain principal de 260 ml et 1360 ml de drains quaternaires
- De 870 ml de pistes principales et 2110 ml de pistes secondaires
- De 5000 ml de haie vive

Actuellement, les principales spéculations pratiquées sont : Légumes (Haricot vert), Fruits (mangues) et agrumes.

Le manioc occupe actuellement les 2/3 de la superficie du périmètre exploitable soit 75 ha.

En ce qui concerne l'estimation de la production seul le haricot vert destiné à l'exportation les années antérieures possède des statistiques de production.

Il est difficile d'évaluer les productions des autres spéculations par absence d'un système de suivi de la commercialisation.

Pour la campagne 2007/2008 un contrat de production d'oignon sur 5 ha avec un partenaire est en cours d'exécution.

Une prospection des marchés est envisagée pour l'instauration d'une commercialisation pour la campagne 2008/2009.

1.2 Aspects organisationnels

L'organisation autour du périmètre est du type « coopérative » dénommée : coopérative agricole de Tillakaina (CAT) dont le siège est à Tillakaina.

Les organes de la coopérative sont :

- ✓ **L'Assemblée Générale** qui est l'organe de décision. Elle est composée de 30 délégués issus des trois (3) GMP (Groupement Mutualiste de Production). Ces GMP représentent l'ensemble des producteurs qui sont au nombre de 220. Parmi ces producteurs, on dénombre une dizaine de femmes qui sont des chefs d'exploitation.
- ✓ **Le Conseil d'Administration (CA)** issu de l'AG, est l'organe d'exécution composé de :
 - 1 Président ;
 - 1 Secrétaire Général ;
 - 1 Secrétaire Général Adjoint ;
 - 1 Trésorier Général ;
 - 1 Trésorier Général Adjoint.
- ✓ **Le Commissariat aux comptes** composé de trois personnes en dehors du conseil d'administration.
- ✓ **Personnel** : la Coopérative dispose de six (6) employés pour mener à bien ses activités.
 - **Un Gérant** (Maîtrise en économie). Il a pour mission de :
 - Planifier des activités et le budget ;

- Proposer les investissements ;
 - Suivre la bonne utilisation des fonds, l'entretien des équipements et l'exactitude des comptes.
 - Organiser des services ;
 - Négocier des contrats (achats et ventes) ;
 - Rédiger les rapports périodiques de gestion et des réunions ;
 - Gérer les autres employés ;
 - Faire connaître toutes les activités de la coopérative par publication, participation aux foires où aux journaux portes ouvertes.
- **Un Comptable** : qui assure la bonne tenue de la comptabilité journalière des entrées et sorties et autres documents comptables.
 - **Un magasinier** : assure la bonne tenue du magasin des intrants et autres matériels.
 - **Deux pompistes** : ils assurent le fonctionnement des deux stations de pompage.
 - **Un gardien** : il se s'occupe du gardiennage au niveau des bâtiments de la coopérative.

1.3 Moyens techniques

Pour mener à bien ses activités, la coopérative dispose d'un bâtiment composée comme suit :

- ✓ 1 bloc bureau et salle de réunion ;
- ✓ magasins ;
- ✓ logements ;
- ✓ 1 chambre froide non fonctionnelle;

2 STRUCTURES RESPONSABLES DE L'ENTRETIEN

Au Niger, la gestion des périmètres était confiée à des structures étatiques comme l'Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA). L'Etat est propriétaire des infrastructures et des parcelles aménagées,

Ces structures étaient chargées de la mise en valeur et de la gestion des aménagements, passant à leur tour, des contrats cadres avec les organisations des producteurs.

Les exploitants bénéficiaires des parcelles disposent d'un droit d'usage pour l'exploitation des terres, à condition qu'ils respectent leurs engagements vis à vis de la coopérative.

Les organisations des producteurs ont un statut juridique : groupement ou coopérative. Un bureau est élu selon des statuts et règlement intérieur.

A partir des années 80, l'Etat du Niger s'est désengagé de la gestion des périmètres. Ainsi les organisations des producteurs se sont vues confiées, la gestion complète des périmètres sans préparatifs ni mesures d'accompagnement. A cet effet, elles s'occupaient de tout (commercialisation, approvisionnement en intrants, gestion comptable et financières, production, gestion de l'eau, etc.).

Cependant l'ONAHA a continué à jouer le rôle d'appui - conseil aux coopératives. Un directeur de périmètre est placé pour le conseil agricole et une brigade d'entretien intervient pour les gros entretiens ou grosses réparations Il s'agit notamment des ruptures de digue ou de canaux, le désensablement des drains principaux et des entretiens et maintenances périodiques ou réparation des pompes.

L'entretien des périmètres n'est plus correctement assuré depuis le désengagement de l'Etat.

En ce qui concerne l'entretien des réseaux d'irrigation et de drainage notamment le curage, le colmatage des joints des canaux, etc, ils sont réalisés par un personnel spécialisé ou par les producteurs eux même.

C'est ainsi que les réseaux hydrauliques (irrigation et drainage) sont généralement en mauvais états, et les équipements ne sont plus renouvelés.

De manière générale, au Niger, l'ONAHA, apporte un appui (payant), aux attributaires et coopératives, par la mise à la disposition d'un directeur de périmètre, qui joue le rôle de conseiller en formation pour la mise en valeur et pour des travaux de maintenance courante. L'ONAHA peut aussi, à la demande des coopératives, intervenir, grâce à son important parc de matériel, pour des travaux plus importants de réfection ou de réparation.

Des opérateurs privés interviennent aussi dans l'entretien et la réparation des équipements et des moteurs.

3 ORGANISATION ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX

3.1 Problèmes rencontrés sur le périmètre de Tillakaina

Les principaux problèmes du périmètre sont :

- ✓ Dégradation très accentuée du réseau d'irrigation et de drainage ;
- ✓ Vétusté des pompes électriques ;
- ✓ Menace des eaux extérieures ;
- ✓ Retard dans le paiement des redevances par les producteurs ;
- ✓ Absence de crédit de campagne ;
- ✓ Manque d'information sur la recherche / développement en rapport avec les cultures pratiquées sur le périmètre.

3.2 Entretien courant et préventif sur le périmètre de Tillakaina

L'entretien des infrastructures et équipements est effectué selon le planning établi, le mode d'exécution retenu (entreprise, exploitants), et le budget prévisionnel établi à cet effet.

Les entretiens confiés à l'ONAHA concernent les électropompes et les infrastructures du périmètre.

Pour les électropompes et les armoires électriques des stations, le contrat prévoit explicitement les clauses suivantes :

- ✓ La coopérative ne fait pas intervenir de réparateurs privés et ne touche pas d'elle-même aux équipements de pompes ;
- ✓ L'ONAHA assure :
 - l'inspection bimestrielle des pompes, et armoires électriques ;
 - Une révision-démontage des électropompes en fin de campagne ;
 - Une inspection et des essais de conformité à la mi-campagne ;
 - Le nettoyage de la bache d'aspiration en fin de campagne ;
 - L'état général des stocks, et le bilan des heures de fonctionnement ;
 - La révision des pompes après 6 000 heures en atelier.

Pour l'entretien des infrastructures du périmètre (gros travaux), le contrat prévoit que deux visites annuelles doivent être effectuées par l'ONAHA pour définir de commun accord avec la coopérative un calendrier d'intervention et le volume des travaux d'entretien à exécuter. Ces travaux peuvent être réalisés, soit par la brigade d'entretien de l'ONAHA, soit par la coopérative selon ses capacités (travaux participatifs des exploitants, ou emploi de main d'œuvre temporaire rémunérée). L'ONAHA dispose d'un référentiel donnant les descriptions détaillées, les fréquences d'exécution et le coût unitaires des travaux d'entretien des périmètres. Ce document uniformise le tarif des diverses interventions de l'ONAHA (péréquation) sur tous les périmètres (52 au total pour 13 500 ha environ), ce qui ne reflète pas la réalité des prix du fait de la grande variabilité des situations, et ce qui ne prépare pas les coopératives à affronter le secteur privé qui facture au prix réel.

A Tillakaina, il y a, au sein du dispositif d'entretien, deux composantes à savoir :

l'entretien des réseaux d'irrigation et de drainage qui comprend deux volets :

Volet 1 : l'entretien courant effectué par les producteurs eux mêmes à travers l'organisation interne de la coopérative au niveau des quartiers hydrauliques. Les travaux d'entretien concernent le désherbage et le curage des canaux d'irrigation et de drainage. Ils sont contractuels entre l'exploitant et la coopérative. De ce fait, ils sont obligatoires et l'exploitant est passible d'une amende comme sanction si ces travaux ne sont pas exécutés.

Ils sont réalisés en début et à la fin de chaque campagne.

Volet 2 : l'entretien par la signature d'un contrat entre la coopérative et l'ONAHA par l'intermédiaire du responsable régional de Tillabéri, chargé de la maintenance du réseau.

l'entretien des équipements de pompage effectué par une brigade mécanique de l'ONAHA au niveau régional (Tillabéri).

Cette brigade mécanique assure le fonctionnement régulier des stations de pompage. Ces interventions se font sur demande de la coopérative en cas de panne, et aussi sur un programme établi par elle pour la révision en fin de campagne.

Les entretiens courants et préventifs concernent ceux effectués au niveau des différents réseaux. Ainsi nous distinguons :

L'entretien du réseau d'irrigation : l'entretien manuel du réseau d'irrigation (curage, faucardage, etc.) est à la charge des producteurs et des organisations paysannes. L'entretien des arroseurs est intégralement à la charge des exploitants ; L'entretien des réseaux primaires et secondaires est sous la responsabilité de l'organisation des producteurs, qui fait exécuter les travaux, soit par les exploitants (bénévolement), soit par des prestations de main d'œuvre occasionnelle (rémunérée). Les gros entretiens sont effectués par les entreprises.

Les entretiens manuels comme mécaniques sont parfois mal assurés du fait de la mauvaise gestion financière. Les entretiens préventifs sont rarement réalisés.

Entretien du réseau de drainage : l'entretien des drains tertiaires et quaternaires est intégralement à la charge des exploitants. L'entretien des drains primaires et secondaires est sous la responsabilité de l'organisation des producteurs, qui fait exécuter les travaux, soit par les exploitants (bénévolement), soit par des prestations de main d'œuvre occasionnelle (rémunérée).

Les gros entretiens (reprise de digue côté fleuve, du remblai des canaux, les plaques de revêtement des canaux, etc) sont effectués par les entreprises et particulièrement l'ONAHA qui fait des prix préférentiels (Entreprise d'Etat) et des conditions des paiements souples (en espèce ou en nature, avec des échéanciers convenables).

Les entretiens manuels comme mécaniques sont parfois mal assurés du fait de la mauvaise gestion financière les entretiens préventifs sont rarement réalisés.

Entretien du réseau des pistes et digues : il est du ressort de l'organisation des producteurs, qui fait exécuter les travaux à l'entreprise.

La mauvaise gestion a entraîné un manque d'entretien des pistes et digues conduisant parfois à l'arrêt de l'exploitation (inondation du périmètre, submersion des diguettes). Il est généralement fait recours aux ressources extérieures pour les travaux.

Entretien des pompes : il est réalisé par la brigade de l'ONAHA 2 fois par an à travers une convention avec la coopérative. Toutefois, cette fréquence d'entretien n'a jamais été respectée.

Enfin, le périmètre de Tillakaina se singularise par ;

- ✓ Un mauvais entretien du réseau :
- ✓ L'envasement des canaux diminue leur section donc leur débit. Ceci entraîne les débordements des canaux, le dérèglement du fonctionnement des modules et prises et perturbe l'application du tour d'eau.
- ✓ Des mauvaises pratiques :

Une habitude courante est de vider les canaux d'irrigation tous les soirs après l'arrêt des pompes. Cette pratique présente deux conséquences graves : l'alternance "remplissage et vidange" des canaux est préjudiciable à leur durabilité.

3.3 Autres interventions

Il s'agit de travaux d'urgence généralement confiés à l'Etat par l'intermédiaire des entreprises et parfois à l'ONAHA avant la réhabilitation. Ces travaux ne sont pas toujours réalisés à temps du fait de la non mobilisation des fonds (la coopérative ne disposant pas de moyens conséquents).

Avec la menace du kori (ravine), des travaux d'urgence de protection ont été réalisés en 2007 par les exploitants avec l'appui de l'ONAHA.

Récapitulatif des entretiens et les responsabilités

Composante	Entretiens	Responsabilités
	Curage, faucardage	Producteurs, OP
Réseau d'irrigation	Arroseurs	Producteurs
	Réseaux primaires et secondaires	OP
Réseau de drainage	Drains tertiaires et quaternaires	Producteurs
	Drains secondaires et primaires	OP
Réseaux de circulation et digue	Désherbage de la digue et des pistes, re profilage et rechargement des pistes	OP
Station de pompage	Pompes et accessoires	Brigade de l'ONAHA
Réseaux et station de pompage	Urgents	ONAHA

4 COUT DES ENTRETIENS

En l'absence de programmation, les entretiens sont réalisés par à-coups en fonction des moyens dont dispose la coopérative.

Seuls les coûts facturés par l'ONAHA sont maîtrisés. Il s'agit de 4 000 F /ha repartis comme suit :

- ✓ 2 400 F /ha pour l'appui à la mise en valeur (prestations du Directeur du périmètre) soit 196 800 F CFA.
- ✓ 1 600 F/ ha Maintenance des équipement électromécaniques (dans le cadre de l'appui à la gestion de l'eau) soit 131 200 F CFA. Ces travaux rentrent dans le cadre de l'entretien courant des équipements et ils sont différents de l'entretien et réparation du matériel de pompage.

D'autres interventions à la demande sont réalisées par l'ONAHA sur la base d'un contrat avec la coopérative.

Sur la base du compte d'exploitation 2006/2007 auquel on ajoute le coût ponctuel des prestations de l'ONAHA pour la maintenance des équipements électromécaniques, les coûts d'entretiens se présentent comme suit :

Types	Montants
Entretien et réparation du matériel de pompage	341 000
Entretien et réparation de des infrastructures	189 000
Main d'œuvre d'entretien	29 000
Maintenance équipements électromécaniques	131 200
Total	690 200
Coût à l'hectare	9 104 FCFA

A titre de comparaison, la charge d'entretien sur le périmètre de Konni (hors zone du fleuve, mais de polyculture comme Tillakaina) est en moyenne de 44 161 FCFA. Toutefois, ce périmètre de grande taille (2600 ha) est plus complexe mais mieux géré que celui de Tillakaina. Cependant, la différence c'est que sur le périmètre de Konni il y a plus de grands travaux réalisés par les entreprises et principalement l'ONAHA alors qu'à Tillakaina il est réalisé des petits travaux d'entretiens par les exploitants eux-mêmes.

Au regard du compte d'exploitation 2006/2007 en annexe de Tillakaina, les charges d'entretien supportées pour la campagne sont très faibles. Cela s'explique par le fait que le plan d'exploitation n'a pas pris en compte les travaux effectués par les exploitants eux mêmes. Ces travaux d'après un entretien que nous avons eu avec les intéressés concernent :

- ✓ le désensablement du chenal (60 ml) ainsi que le canal principal sur un tronçon de 1800 ml (35 exploitants pendant 14 jours);
- ✓ le désherbage le long des canaux : 200 producteurs pendant 2 jours ;
- ✓ la réfection des diguettes par au moins le tiers des 220 exploitants soit environ 73 pendant 1 semaine disent ils ;
- ✓ Le rechargement des cavaliers des canaux déchaussés : 52 exploitants (durant 7 jours) concernés dans la zone ou il y a fréquemment des débordements du fait que les canaux sont ensablés ;

Enfin, dans le cadre de la protection du périmètre, à la veille de la saison hivernale 2007, le traitement de la ravine qui apporte du sable sur certaines parcelles a été effectué par tous les exploitants pendant 2 jours.

Une simple évaluation qui prend en compte les éléments ci-dessus (sans les travaux de protection) montre que le coût d'entretien est mal maîtrisé par la coopérative. En effet, la journée de travail étant de 1000 FCFA/homme/jour selon les exploitants, pour les 1845 H/J, on a un coût de 1 845 000 FCFA ce qui représente plus de 2,5 fois le montant indiqué dans le tableau ci-dessus.

En prenant en compte ce montant, le coût d'entretien serait estimé à 2 535 200 FCFA soit environ 33 441 FCFA par hectare (comparable à celui de Konni).

Toutefois, la réalisation de certains travaux d'entretien par la population non budgétisés permet de réduire la charge de la redevance sur ce périmètre de Tillakaina et sur bien d'autres périmètres encadrés par l'ONAHA.

Un autre élément de comparaison est le coût de l'électricité. Avec une intensité culturale de 3, il est de l'ordre de 31900 FCFA alors qu'il est en moyenne de 28000 FCFA à Djiaataoua et 20000 à 25000 FCFA sur les autres périmètres rizicoles.

Enfin, ces valeurs peuvent être rapprochées du coût d'investissement. Il a été de 4 555 000 FCFA/ha pour l'ancien périmètre et de 1 852 000 FCFA/ha pour l'extension sachant que certaines infrastructures comme le chenal d'amenée existaient déjà.

5 FINANCEMENT DES OPERATIONS D'ENTRETIEN

Sur le périmètre de Tillakaina, tout comme les autres périmètres à maîtrise totale d'eau sous encadrement de l'ONAHA, l'entretien est financé sur les ressources constituées à cet effet lors du calcul du compte d'exploitation (qui devra être arrêté selon les règles usuelles de saine gestion).

Actuellement, les coûts de l'entretien, de l'amortissement et des grosses réparations sont pris en compte dans les redevances de la manière suivante :

- ✓ les travaux de proximité (réparation de diguettes de parcelles, curage de fossés d'assainissement parcellaire, etc.) sont à la charge des exploitants ; les autres petits travaux et réparations à caractère plus diffus (traitement de griffes d'érosion sur cavaliers de canaux revêtus, désherbage, curage des drains tertiaires, réfection de fissures, etc.) sont pris en compte théoriquement dans la redevance « main d'œuvre temporaire » et financés à la tâche. Sur le compte d'exploitation 2006 /2007 ces travaux non pas été pris en compte ; ils ont été laissés à la charge des exploitants et non comptabilisé malgré leur importance;
- ✓ les travaux d'entretien requérant des moyens mécaniques conséquents sont pris en compte sur les rubriques « entretien et réparation des infrastructures hydrauliques » et « entretien des équipements des stations de pompage ». Depuis la réhabilitation intervenue en 1987, la commande de ces travaux est confiée à des opérateurs privés. Les travaux réalisés sont ceux identifiés et jugés comme indispensables. A Tillakaina, il n'existe pas un inventaire clair et un classement suivant un ordre de priorité ; Les travaux à exécuter malgré parfois leur programmation dans le compte d'exploitation ne sont pas systématiquement réalisés surtout ces dernières années.

Tout comme les autres périmètres, l'appui - conseil assuré par l'ONAHA est financé partiellement par la coopérative à hauteur de 2400 F/ha. La maintenance des équipements électromécaniques réalisée à travers un contrat avec l'ONAHA est financée par la coopérative pour un coût de 1600 F/ha.

Les travaux ponctuels mineurs sont financés par la coopérative en fonction des dispositions financières. Mais depuis 2002 on ne note aucune intervention de l'ONAHA en dehors du suivi des stations de pompage et l'appui à la mise en valeur à travers le Directeur du périmètre.

Les gros travaux d'urgence ou de réhabilitation sont soumis à l'Etat ou d'autres bailleurs de fonds pour financement.

A part ce dernier point, l'ensemble des opérations d'entretiens et de maintenance sont financées à travers les provisions des redevances. Les modalités de paiement sont assez souples avec un versement de 35% en moyenne du montant en début de travaux et le reste en une ou deux campagnes c'est-à-dire en un an.

6 FORMATION DU PERSONNEL

La formation continue du personnel de la coopérative est assurée par le Directeur de Périmètre. Il en est de même pour les formations fonctionnelles (formation du comptable, du magasinier, des pompistes, etc.).

Cependant le manque de moyens de l'ONAHA a considérablement réduit la formation du personnel salarié de la coopérative ainsi que des élus sur leur rôle et leur devoir.

De 2005 à 2007, plusieurs formations ont eu lieu sur le périmètre : le rôle des élus , la gestion de l'eau, entretien du réseau irrigation, gestion des stations de pompage, gestion financière. En outre, la coopérative a participé à l'atelier de validation des résultats de l'analyse diagnostique des périmètres irrigués réalisées dans le cadre du Projet Amélioration des Performances des Périmètres Irrigués (APPIA1).

7 SUIVI – EVALUATION DES ACTIVITES

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme grande irrigation au Niger en 1996, il a été établi pour tous les périmètres sous encadrement ONAHA un ensemble d'indicateurs de suivi répartis en deux types:

- ✓ Des indicateurs d'efficacité :
 - évolution des consommations d'énergie
 - évolution de la redevance "eau" totale ;
 - évolution du ratio "coût structure/redevance eau totale"
 - évolution des superficies non exploitées pour des raisons hydrauliques
 - évolution des rendements
- ✓ Des indicateurs financiers :
 - impayés de redevances ;
 - alimentation du compte bloqué.

Sur le périmètre de Tillakaina, le travail d'évaluation des indicateurs devrait être effectué par les services techniques et l'ONAHA. Faute de moyens, la collecte est défailante et le suivi n'est pas fait.

Concernant la redevance, on dispose des données suivantes présentées dans le tableau ci-dessous:

Campagne	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005	2005 - 2006	2006 - 2007
Montant Redevance	15.806.805	14.126.050	11.310.305	14.502.610	24.885.160
Recouvrement	13.146.420	11.431.740	11.310.305	14.502.610	14.674.245
Solde	2.660.385	2.694.310	0	0	10.210.915
Taux de recouvrement	83,17 %	80 %	100 %	100 %	58,96 %
Nbre d'expulsions	17	15	0	0	ND

Cette gestion a été le travail du bureau sortant de la coopérative en fin de mandat depuis le 06 Mars 2008. C'est un nouveau bureau du conseil d'administration qui assure la continuité pour 3 autres années.

Le coût de la redevance 2006/2007 est assez élevé par rapport aux années antérieures. Cela se justifie par la nécessité d'engager de grosses réparations notamment le renouvellement d'une

partie des pompes car la coopérative ne dispose d'aucun fonds pour réaliser cette opération. A cela s'ajoute le programme de reprise d'une partie du réseau d'irrigation et la protection contre un ravin qui menace le périmètre avec la dégradation des berges et l'ensablement de certaines parcelles

Il est important de remarquer que les entretiens chiffrés sur ce périmètre occupent en moyenne 4% seulement des redevances.

CONCLUSION

Les taux de recouvrement sur ces périodes sont supérieurs à 80% sauf en 2006 – 2007 où il est encours. Par ailleurs les entretiens courants sur le périmètre de Tillakaïna ne posent aucun problème. A ce niveau, les exploitants savent que la coopérative applique sans réserve les sanctions prévues en cas de non exécution des tâches individuels et même collectives.

Puisque les coûts liés aux autres entretiens sont inclus dans les redevances et que le taux de recouvrement est assez élevé, il ne devrait pas avoir de problème d'entretien et pourtant il en existe pleinement sur ce périmètre. Le problème se trouve essentiellement au niveau des stations de pompage car les moyens destinés aux réparations et les renouvellements ne sont pas affectés comme prévu. Ils sont le plus souvent utilisés pour payer l'engrais selon les responsables de la coopérative. C'est aussi lié à un problème de comportement des membres de bureau dans la gestion des fonds de la coopérative.

Enfin, le coût de l'entretien est beaucoup plus important dans la réalité car le plan de campagne ne prend pas en compte les travaux effectués par les producteurs qui, très souvent sont 3 ou 5 fois plus coûteux que les équipements des stations de pompages et les infrastructures hydrauliques.

Annexe

Compte d'exploitation 2006/07**Périmètre de Tillakaina, Région dfe Tillabéri**

Extension 14,61 hectares

Ancien périmètre 61,20 hectares

Superficie Totale 75,81 hectares

comptes	Intitué	Total prévisions	Ancien périmètre	Extension	réalis 31Déc 2007	réalisations
	Charges variables					
6102	Semences	20 000	16 145	3 855	20 000	100%
6105	produits agricoles	71 075	57 375	13 700	60 414	85%
6110	Carburant station de pompage					
6113	Carburants	256 020	206 665	49 355	235800	92%
6117	Autre carburant					
6140	Electricité station de pompage	7 147 674	5 579 608	1 568 066	7256872	102
6142	Electricité bureaux	133 502	107 775	25 727	124656	93
6150	petit matériel consommé	20 700	16 710	3 990	21500	104
6171	Fournitures de bureau Consommé	1 249 050	1 008 335	240 715	854 958	68
6220	Transport personnel	27 000	21 795	5 205	20000	74
6230	Transport des élus	219 700	177 360	42 340	195600	89
6240	Autres transport	19 550	15 780	3 770	0	-
6300	Appui ONAHA	606 480	489 600	116 880	400000	66
6310	Entretien et réparation matériels de pompage	341 000	146 500	194 500	142000	42
6320	Entretien et réparation des infrastructures	189 000	142 775	46 225	45000	24
6330	Entretien et réparation motos	242 465	195 735	46 730	228375	94
6353	M O Temporaires	29 000	16 000	13 000	35000	121
6370	Frais de Téléphone	383 250	309 390	73 860	278250	73

6371	Frais de Communiqué	30 500	24 620	5 880	25000	82
6380	Autres services consommés	185 300	157 300	28 000	138000	74
6420	Subventions, cotisations, dons	261 495	216 220	45 275	258400	99
6460	Frais de réception	533 800	430 925	102 875	456875	86
6482	Indemnité de déplacement élus	841 000	678 925	162 075	785000	93
6484	Indemnité de déplacement personnel	30 000	24 220	5 780	35000	117
6584	Indemnité de réunion CD	317 000	255 910	61 090	295000	93
6510	Salaires personnel	1 585 800	1 117 410	468 390	100	100
6520	Indemnité	225 595	184 610	40 985	100	100
6521	Salaire du Gérant	1 315 320	1 057 795	257 525	100	100
6530	C.N.S.S	457 632	369 435	88 197	400000	87
6541	Avantages divers	653 499	527 555	125 944	585000	90
6550	Formation des élus	136 000	109 790	26 210	85000	63
6600	Impôts et taxes	742 000	599 000	143 000	570500	77
6720	Intérêt des emprunts	339 695	274 230	65 465	339695	100
	Total charges variables	18 610 102	14 535 493	4 074 609	13 892 195	74,648676
	Charges fixes					
68	Dot.amort. Matériel de pompage 35%	507 283	409 520	97 763		
	Dot.amort. Infrastructures 25%	362 345	292 514	97 763		
	Dot.aux prov.pour grosse réparation 40%	579 752	468 023	111 729		
	Total charges fixes	1 449 380	1 170 057	279 323	300000	21
78	Produits	555 070	496 420	58 650		
	Montant soumis à la redevance	20 614 552	16 201 970	4 412 582		
	Redevance à l'hectare	271 924	264 738	302 025		
	Redevance à l'are	2 719	2 647	3 020		

Remarque

Ce présent compte d'exploitation a été discuté et adopté par l'ensemble des exploitants présents

Cependant son exécution n'a pas été respectée et on note une insuffisance notoire pour ce qui est des charges fixes qui ne sont pas respectées avec un taux d'exécution très faible 21% et sans détail sur sa composition, Enfin; on note un faible niveau de dépenses liées à l'entretien des ouvrages, bien que cela ne traduise pas la réalité car le travail effectué non rémunéré par les exploitants n'est pas valorisé,